



TERMES DE REFERENCES

Recrutement d'un consultant pour la rédaction de la composante 4 du R-PP : conception de systèmes nationaux de suivi forestier et d'information sur les garanties.

1. Contexte

Le Burundi veut s'engager et avancer dans son processus REDD+. Ceci résulte non seulement de la volonté du Gouvernement mais aussi de la société civile qui veulent participer pleinement à la lutte contre le changement climatique mais aussi bénéficier des éventuels bénéfices qui peuvent résulter de la mise en place du mécanisme. Des échanges entre le Burundi et plusieurs bailleurs de fonds ont déjà commencé depuis 2010, principalement pour la mise en place de la stratégie nationale REDD+ et du Système National de Suivi des Forêts (SNSF) en collaboration avec la FAO. Le Burundi a également entamé les procédures pour devenir membre du FCPF à travers sa lettre de manifestation d'intérêt adressée à la COMIFAC pour le déclenchement de la phase R-PIN. Le Projet MNV et son déploiement constituent pour le pays une opportunité pour faire avancer rapidement son processus REDD+ ainsi que la construction de sa stratégie REDD+ (R-PP) au regard de l'appui technique que met le projet MNV à disposition du pays. Le projet MNV constitue ainsi une amorce et surtout un signal fort pour l'engagement du Burundi en termes de lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts.

Pour élaborer son R-PP (Readiness Preparation Proposal) et la composante 4 en particulier, la FAO en collaboration avec le MEEATU voudrait recruter un consultant spécialiste dans l'un des domaines suivants : inventaires forestiers, télédétection, imageries satellitaires, cartographie et SIG ou d'autres disciplines apparentées, pour identifier les éléments préliminaires devant être pris en compte et les intégrer dans ladite composante 4 du R-PP.

2. Cadre

Cette composante 4 vise à élaborer un système de mesure et de suivi des émissions et absorptions de Gaz à Effet de Serre (GES) causées par les principaux facteurs du

déboisement et de la dégradation des forêts et par le renforcement des stocks de carbone et la gestion durable des forêts.

Par ailleurs, le système national de suivi forestier doit être conçu de manière à faciliter la comparaison entre les surfaces terrestres et les émissions estimées de GES pour le niveau de référence (RL) et le niveau d'émission de référence (REL). Le système national de suivi forestier a pour but ultime d'estimer les émissions et absorptions de GES propres au secteur forestier et de produire des informations sur la distribution spatiale et le taux de changement des facteurs clés du déboisement et de la dégradation des forêts.

La composante 4B a pour objectif de répertorier les aspects prioritaires qui reflètent l'amélioration des moyens de subsistance ruraux, la conservation de la biodiversité, les principaux facteurs de gouvernance directement applicables à la mise en œuvre de la REDD+ et les impacts de la stratégie REDD+ sur le secteur. Les avantages et les impacts comprennent généralement l'amélioration des moyens de subsistance ruraux, la conservation de la biodiversité, les services éco-systémiques et d'autres avantages environnementaux et sociaux.

La CCNUCC demande aux pays de prendre en considération les éléments suivants lors de la conception et du déploiement d'un système national de suivi :

- Recourir à la fois à la télédétection et à des mesures au sol pour l'inventaire du carbone forestier en vue de l'estimation, selon le cas, des émissions anthropiques de gaz à effet de serre par les sources et de l'absorption par les puits liées à l'état des forêts, des stocks de carbone forestiers et des modifications des superficies forestières ;
- Fournir des estimations transparentes, cohérentes et aussi précises que possible, qui réduisent le niveau d'incertitude et estiment les incertitudes qui persistent, en prenant en compte les capacités nationales ;
- S'assurer que les résultats soient disponibles et puissent faire l'objet d'un examen.

3. Objectifs :

- l'élaboration de la composante 4 du R-PP comprenant la composante 4A sur le système national de suivi forestier et la composante 4B sur la conception d'un système d'information sur les avantages multiples, les autres impacts, la gouvernance et les garanties.
- Les éléments à intégrer dans la composante 4 du R-PP doivent être conformes aux directives développés dans le canevas officiel conjoint entre le FCPF et l'UN-REDD (version 6).

- Rédaction, en concertation avec un groupe de travail national spécifiquement créé à cet effet, du « plan d'actions pour la mise en œuvre d'un système national de surveillance des forêts »

4. Produits attendus

4.1 Composante 4 du R-PP élaborée (ainsi que les annexes relatives à cette composante)

Cela permettra au Burundi de clarifier librement ses approches REDD+ en fonction de ses propres conditions socioéconomiques, des causes du déboisement et du paradigme de développement.

L'élaboration de la composante 4 (incluant les composantes 4A et 4B) devra intégrer les éléments suivants :

- Plan de suivi dont les étapes nécessaires sont les suivantes :
 - ✓ l'examen et la comparaison des méthodes actuelles, des méthodes proposées pour le suivi des activités REDD+, de leurs facteurs et des changements associés de l'occupation des sols/utilisation des terres ;
 - ✓ une proposition de méthodes de mesure et de notification des changements d'utilisation des terres à intervalles réguliers, potentiellement tous les 2 à 5 ans au début, et ensuite tous les deux ans ou annuellement ;
 - ✓ la description des méthodes de collecte et d'analyse des données sur les stocks de carbone, l'estimation des changements de stocks de carbone, les différents compartiments du carbone (biomasse aérienne et souterraine, litière, bois mort, sol), la détermination d'autres données nécessaires pour obtenir les changements de la densité du carbone pour l'ensemble des activités stratégiques REDD+ proposées (par exemple, si une expansion du système agro-forestier est proposée, il faut des données sur le carbone pour de tels systèmes) ;
 - ✓ la proposition de mécanismes éventuels de participation des collectivités forestières locales dans les activités de mesure.
- Evaluation des capacités existantes et des futures capacités requises :
 - ✓ définition des rôles et responsabilités des institutions nationales dans le développement et la mise en œuvre du MNV ;
 - ✓ analyse des options technologiques et des méthodes choisies (télédétection, inventaires forestiers de terrain) ;
 - ✓ Définition des besoins en renforcement des capacités, formations, matériels informatiques et logiciels, incluant la faisabilité de renforcer des initiatives et partenariats existants ;
 - ✓ Evaluation du rôle des communautés locales, des ONG et du secteur privé dans le système MNV ;

- Evaluation des systèmes/structures requis pour assurer la transparence, l'accessibilité et le partage des données, à la fois au niveau national et international ;
- Evaluation des avantages potentiels de développer un système MNV au niveau sous-national : Comment serait assurée la cohérence avec le MNV national ;
- Plan de travail envisagé pour le développement du MNV, incluant la séquence et le chronogramme des activités, ainsi que les consultations menées à chaque étape ;
- Budget (évaluation des besoins financiers pour la mise en œuvre des activités identifiées).

4.2. Plan d'actions pour la mise en œuvre d'un système national de surveillance des forêts rédigé et validé

Ce document présentera, de manière détaillée, l'ensemble des activités à mettre en œuvre, au niveau de chaque pilier du système MNV (Système de Surveillance des Terres par Satellite (SSTS), Inventaire Forestier national (IFN) et Inventaire des Gaz à Effet de Serre (I-GES)), pour développer un système MNV complètement opérationnel. Après validation par l'ensemble des partenaires concernés, le document sera présenté aux bailleurs de fonds pour financements potentiels.

5. Méthodologie

5.1 Composante 4 du R-PP

Le consultant devra travailler en étroite collaboration avec le consultant en charge de l'élaboration de la composante 2D pour le suivi des cobénéfices (composante 4B du R-PP).

Pour élaborer la composante 4 du R-PP, le consultant doit réaliser les activités suivantes :

- Identification des organisations susceptibles de jouer un rôle dans le développement du système de MNV : institutions nationales responsables des politiques publiques, acteurs de la société civile et du secteur privé, universités et institutions de recherche ;
- Préparation d'un diagnostic initial : résultats préliminaires des analyses du consultant et des consultations des parties prenantes ;
- Consultations ciblées avec les représentants des secteurs clés pour l'établissement du système de MNV, afin de recueillir leurs vues sur les circonstances nationales, leurs priorités, les options et choix méthodologiques envisagés ;
- Remise du rapport provisoire de la composante aux parties prenantes ;
- Atelier de validation permettant de discuter et valider les options proposées.

Etapes pour l'élaboration de la composante :

- Compilation des données bibliographiques et des expériences du Burundi pour les questions soulevées par la rédaction de la composante ;
- Participation du consultant aux concertations régionales afin de collecter les résultats des discussions lors de ces concertations ;
- Intégrer les éléments issus de la concertation dans le document ;
- Elaborer la composante suite aux concertations régionales et nationales ;
- Intégrer les éléments issus de la consultation nationale et les commentaires des experts indépendants, jusqu'à l'édition de la version finale du RPP.

5.2. Plan d'actions pour la mise en œuvre d'un système national de surveillance des forêts

En étroite collaboration avec le consultant national du projet MRV, le consultant participera aux réunions du groupe de travail qui sera spécialement mis en place pour rédiger le plan d'actions.

6. Chronogramme indicatif

- Elaborer le premier jet de la composante avant la tenue de la première consultation régionale (suite à des revues bibliographiques et à des discussions avec des experts nationaux et internationaux) (20 H/J)
- Préparer les présentations à faire lors des concertations régionales (5H/J)
- Participer aux concertations régionales (au moins 2) (10H/J)
- Participation aux travaux de groupes sur le SNSF (10 H/J)
- Intégrer les éléments des concertations régionales et corriger le RPP selon les commentaires des experts (5 H/J)
- Finaliser le RPP suite à l'intégration des éléments issus des commentaires des experts (10H/J)

7. Expérience et qualification

- Avoir un niveau minimum BAC +4 et une expérience pertinente d'au moins 5 ans en : inventaires forestiers, télédétection, imageries satellitaires, sciences environnementales, cartographie et SIG ou d'autres disciplines apparentées ;
- Parler et écrire parfaitement le français, la connaissance de l'anglais et du Kirundi est un atout ;
- Maitriser l'outil informatique

8. Critères de sélection

- Degré de connaissance et d'expérience du pays et des parties prenantes dans le secteur forestier ;
- Étendue des connaissances et de l'expérience pratique dans le domaine forestier, notamment de la REDD+, les aspects inventaires forestiers, télédétection, et inventaire des gaz à effet de serre ;
- Expérience dans la mise en place de systèmes de suivi et d'évaluation et de systèmes d'information sur les ressources naturelles ;

9. Date de démarrage et durée de prestation

- La date probable pour le début des prestations est prévue le 26 /Août /2013.
- Le nombre total de jours (ouvrables) de prestation est fixé à 60 jours (incluant terrain et rapports).

10. Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre :

- Une lettre de motivation ;
- Une notice personnelle dûment remplie (à retirer le formulaire à la représentation de la FAO) ;

11. Dépôt du dossier de candidature

Les dossiers sous-pli fermé portant la mention « candidature au poste de Consultant en..... » seront adressés à M. Le Représentant de la FAO au Burundi, et déposés à la réception de la Représentation de la FAO, sise à l'avenue de la Plage en face de l'Hôtel Ubuntu Résidence au plus tard **le 16/Août/ 2013 à 16 H.**

N.B. Les dossiers électroniques sont adressés au courriel FAO-BI@fao.org en respectant le délai susmentionné.